

Le Tholonet, le 03/01/2023

Affaire suivie par : Soline QUASTANA
Téléphone : 04 42 66 72 21
E-mail : soline.quastana@canal-de-provence.com

V/Réf. :
N/Réf. : RB/SQ 22D-2380

Objet : Aménagement hydraulique du Sud Luberon
Desserte de Pertuis Ouest

Demande d'examen au cas par cas

PJ : 1 formulaire cerfa + Annexes

Madame la Directrice Régionale de
l'Environnement, de l'Aménagement et du
Logement
DREAL
36, boulevard des Dames
13002 MARSEILLE

Envoi dématérialisé

Madame la Directrice Régionale,

Dans le cadre des aménagements hydrauliques du secteur du Sud Luberon, la Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale va procéder à l'aménagement hydroagricole de la desserte de Pertuis Ouest sur le territoire communal de Pertuis (84).

Cet aménagement nécessite la réalisation d'une demande d'examen au cas par cas auprès de l'autorité environnementale, objet du présent courrier, afin de déterminer si le projet doit faire l'objet d'une étude d'impact au titre du Code de l'Environnement. Par conséquent, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le formulaire cerfa de demande d'examen et d'identification du demandeur dûment rempli, ainsi que l'ensemble des annexes.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice Régionale, l'expression de mes respectueuses salutations.

La cheffe du service maitrise d'ouvrage



Violaine CHAUVIN